

Les étudiants étrangers expatriés (EEE) et leurs conditions de logement

Au sein des universités françaises, la part des étudiants étrangers expatriés (EEE¹) ne cesse de grandir. Ils viennent souvent d'autres pays européens, de l'Afrique francophone, ou bien plus récemment de l'Asie du Sud-Est pour mener leurs études en France². Dans ce contexte, si l'Île-de-France est la région qui connaît le plus cette affluence, il n'en reste pas moins que, récemment, certaines régions telle que la Bretagne ont aussi connu une forte augmentation de leurs effectifs d'EEE, si bien que leur capacité d'accueil n'est pas à même de recevoir autant d'étudiants. Pour cause, le parc immobilier public, notamment CROUS, n'est pas adapté du fait de son sous-développement³. Pour un EEE, trouver un logement peut donc s'avérer être une épreuve de taille.

En se fondant sur des résultats obtenus à partir de la population estudiantine en 3^{ème} année de licence au sein des universités de Paris Ouest et de Paris 8, cette enquête a pour objectif d'apporter quelques éléments qui puissent servir à identifier les inégalités entre étudiants en termes de conditions de logement et, de manière corollaire, d'inégalités de conditions d'étude.

Quel type de logement ?

Durant la réalisation de notre étude, nous avons fondé notre raisonnement sur une première hypothèse stipulant qu'il existerait une différence en terme de type de logement selon que l'on soit étudiant français ou EEE.

Afin d'étudier cette différence, nous nous sommes intéressés à plusieurs aspects comme le lieu de résidence en semaine des étudiants, la taille de leur logement selon les pièces qui le compose, son confort ainsi que le loyer qui doit être déboursé.

Ces analyses révèlent qu'en comparaison avec le reste des étudiants, les EEE sont nombreux à vivre chez un proche ou une connaissance (62 % de l'ensemble des EEE), ou bien en collocation dans un logement indépendant (ils représentent 49 % des étudiants vivant en collocation dans un logement indépendant). De plus, s'ils sont

nombreux à vivre dans un logement composé d'une à deux pièces, ils représentent la part la plus importante des étudiants vivant dans un logement composé de trois à cinq pièces (44 %). Cela pourrait en effet s'expliquer par le fait qu'ils vivent majoritairement avec d'autres personnes (voir partie 3).

En ce qui concerne le confort du logement, on observe que les EEE, au même titre que les étudiants dont les parents résident dans d'autres départements sont moins satisfaits du confort de leur logement que les étudiants originaires d'Île-de-France majoritairement très satisfaits (voir graphique 1).

Enfin, on observe que les EEE ainsi que les étudiants dont les parents résident dans d'autres départements payent leur logement beaucoup plus cher que les étudiants dont les parents résident en Île-de-France.

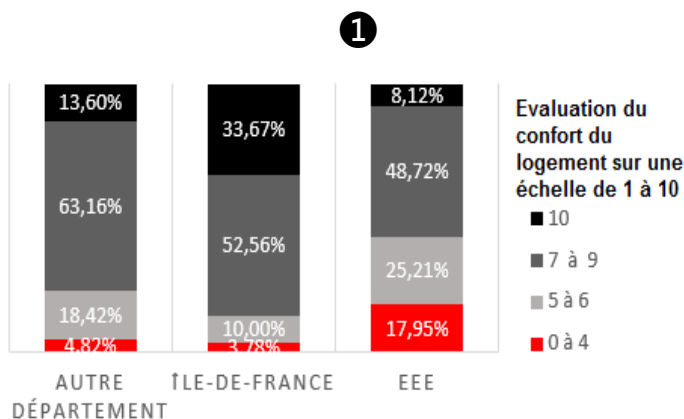
La place privilégiée des étudiants dont les parents résident en Île-de-France en terme de

1 Voir la partie « Définitions »

2 SECHET, TERRIER, 07

3 *Ibid*

confort et de montant du loyer mensuel du logement s'explique du fait que ces étudiants résident majoritairement chez leurs parents. En effet, on observe que les indices entre les différents étudiants se rapprochent largement lorsqu'on ne prend pas en compte les étudiants vivant chez leurs parents en Île-de-France dans nos graphiques.



Statistique khi2 de 161,48 avec 6 degrés de liberté.

Note de lecture : 33,67 % des franciliens notent 10 sur 10 le confort de leur logement.

S'approprier et investir son logement

S'agissant de la manière avec laquelle un étudiant étranger expatrié va investir son logement, on peut s'attendre à ce quelle soit moindre que pour les autres étudiants.

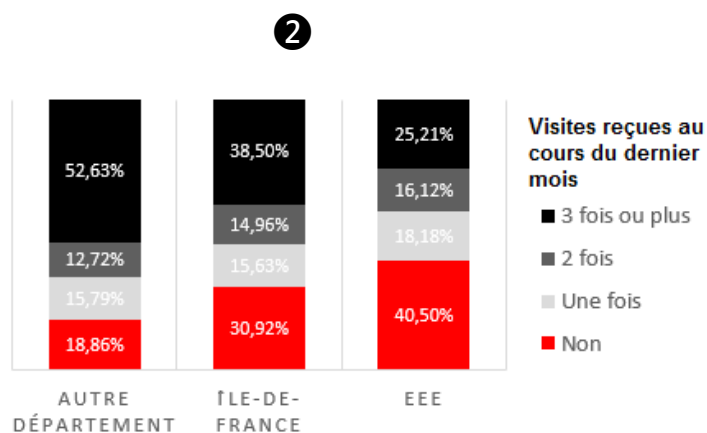
Ce que nous révèle notre analyse, c'est que, si différence il y a, elle ne se fait pas particulièrement au niveau de l'équipement. Plus précisément, la différence est sensible entre les étudiants franciliens et ceux qui ne logent pas chez leurs parents – notamment concernant l'électroménager. Ainsi, 64 % des EEE sont équipés d'un lave-linge, ce qui est le cas de 61 % de ceux en provenant d'autres départements, alors que les étudiants franciliens sont plus de 90 % à en être équipés.

En revanche, si l'on décide de porter un regard à la question de l'aménagement, les EEE se démarquent notablement puisqu'ils sont moins de la moitié (44 %) à affirmer avoir décoré ou bien réalisé des travaux dans leur logement...

contre 61 % pour les franciliens et 77 % pour ceux issus d'autres départements. Plus intéressant encore : l'écart se creuse si l'on ne prend en compte que les étudiants logeant dans des logements indépendants. Le fait d'habiter chez ses parents n'est donc pas, concernant les franciliens, le facteur d'un aménagement plus important de son espace.

Cette information mérite d'être mise en lien avec la possession d'un espace personnel dans le logement. En effet, les EEE sont 64 % à affirmer avoir un espace personnel quand c'est le cas d'environ 90 % des deux autres catégories. Or, aménager un espace nécessite qu'il soit vécu comme sien.

En conséquence, il n'est pas étonnant de constater que les EEE sont les étudiants qui reçoivent le moins souvent d'invités chez eux. Ainsi, si 40 % d'entre eux n'avaient reçu personne chez eux le mois précédant l'enquête, 53 % des étudiants arrivant d'autres départements avaient reçu des invités à plus de 3 reprises (graphique 2).



Statistique khi2 de 42,68 avec 6 degrés de liberté.

Note de lecture : 25,21 % des EEE ont reçu à plus de 3 reprises des invités au cours du mois dernier.

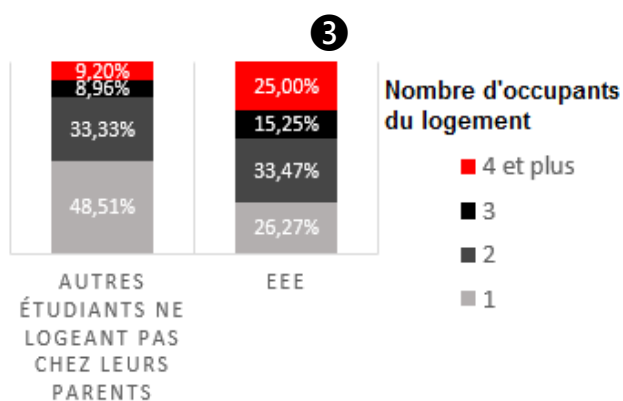
Conditions de logement et rapport à l'université

Dans nos analyses des données statistiques nous nous sommes également fondés sur

l'hypothèse considérant que les conditions de logement et le rapport à l'université sont plus favorables pour les étudiants français.

Afin de vérifier cela, nous avons utilisé les variables correspondant au temps de transports pour se rendre à l'université, au nombre d'occupants du logement et à la présence ou non d'une rémunération liée à une activité professionnelle.

Tout d'abord, il faut souligner que nos analyses confirment ce que nous avons déjà avancé dans notre première partie concernant le phénomène de collocation. En effet, nos analyses révèlent que les EEE sont peu nombreux à vivre seuls en comparaison avec les autres étudiants. De plus, on observe qu'ils sont très nombreux à vivre dans une collocation à plus de deux personnes en comparaison avec le reste des étudiants (voir graphique 3).



Statistique khi2 de 48,18 avec 3 degrés de liberté.

Note de lecture : 25 % des EEE vivent à 4 ou plus dans leur logement.

En ce qui concerne le temps de transports, on observe que les EEE ne sont pas particulièrement défavorisés vis-à-vis du reste des étudiants. En effet, par exemple : 26 % d'entre eux mettent moins de trente minutes à se rendre à l'université et 28 % des autres étudiants effectuent également cette même durée.

Ainsi, les EEE n'apparaissent pas particulièrement défavorisés en terme de rapport à l'université en ce qui concerne le temps de transport. Cependant, on peut souligner que le fait de vivre seul peut s'apparenter à de

meilleures conditions de logement en comparaison avec le fait de vivre à plusieurs, notamment en terme de travail individuel universitaire, ce qui place les EEE en situation défavorable.

Enfin, on observe que les EEE sont moins nombreux à avoir une activité professionnelle : 67 % d'entre eux n'ont pas de rémunération.

Limites de l'enquête

Il est regrettable que nous n'ayons pas pu avoir accès à la base données SISE (Système d'Information sur le suivi de l'Étudiant). En effet, repérer les EEE aurait été plus facile et les informations à leur sujet, plus complètes.

On peut aussi regretter le fait que lors de la soumission des questionnaires, certains étudiants de certaines filières ne se soient pas montrés très collaboratifs voire négligents, remplissant ainsi les questionnaires de manière peu sérieuse. Dans ce contexte, certaines données à partir desquelles nous avons fondé notre analyse peuvent en avoir été affectées.

De plus, on regrette le fait que l'échantillon ne soit pas très grand (1605 étudiants interrogés dans les universités Paris 10 et Paris 8), ce qui ne nous permet pas de fournir une étude très représentative des conditions de logement des étudiants étrangers expatriés. On peut également souligner le fait qu'il aurait dans l'idéal fallu préparer des questions spécifiques pour les étudiants étrangers dans l'élaboration du questionnaire ce qui nous aurait permis d'approfondir plus spécifiquement notre analyse.

Enfin, nous avons été obligés de considérer le groupe des EEE comme homogène, notamment en raison de l'absence d'informations concernant le pays d'origine de l'étudiant ou bien du pays de résidence des parents. On remarque alors que, si une analyse par PCS révèle une similarité des étudiants en terme d'origine sociale, il est fort probable que le groupe des EEE renferme de fortes disparités en fonction, par exemple, du pays d'origine.

Méthodologie

Test du Khi² : il s'agit d'un test permettant d'établir une relation de dépendance ou d'indépendance entre deux variables. Ce test a été utilisé sur les variables d'un tableau de contingence présentées sous forme de graphiques afin d'assurer que les différences observées sont suffisamment significatives pour affirmer que la variable explicative a bien un impact sur la variable à expliquer. Le seuil de validation utilisé est ici $\alpha=0,1$.

Définitions

Etudiants étrangers expatriés (EEE) : étudiants « qui ont réalisé leur scolarité à l'étranger et qui viennent en France spécifiquement pour les études » (SECHET, TERRIER, 07).

Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) : il s'agit d'une nomenclature instaurée par l'INSEE dans le but de classer des professions – selon des critères tels que la hiérarchie ou le statut. Il s'agit d'un indicateur souvent utilisé en sociologie afin de déterminer l'origine sociale d'un individu.

Source

- Base de donnée *excel* de l'enquête « le logement et l'habitat des étudiants des Universités Paris 8 et Paris 10 » réalisée par les étudiants de L2 Sociologie de ces deux universités durant le premier semestre de l'année 2013-2014. Cette enquête a été réalisée sur un échantillon de 1605 étudiants en L3 et appartenant aux filières communes des deux universités. L'échantillon comporte 250 EEE (15 % de l'échantillon total), c'est-à-dire, 250 étudiants dont les deux parents résident à l'étranger.

Bibliographie

-BALLATORE M., BLÖSS T., « L'autre réalité du programme Erasmus : affinité sélective entre établissements et reproduction sociale des étudiants », *Formation emploi* [En ligne], 103, juillet-septembre 2008.

-COULON A., PAIVANDI S., *Etude préalable à l'enquête nationale de l'OVE sur les conditions de vie et d'études des étudiants étrangers*, Paris, 2004, 93 pages.

-Observatoire national de la Vie Etudiante, Sarl PCC, « Les étudiants étrangers en France », *Actes du colloque des 30 novembre et 1^{er} décembre 2006*, Reims, 2006, 33 pages.

-SECHET R., TERRIER E., « Les étudiants étrangers : entre difficultés de la mesure et mesures restrictives. Une application à la Bretagne », *Norois*, 203 | 2007, 67-84.

Résumé :

Les étudiants étrangers expatriés, qu'ils participent à un programme de type ERASMUS ou non, sont une minorité dans le cadre d'un système universitaire qui demande un investissement personnel important pour réussir. En prenant le parti pris que le logement est un facteur déterminant dans la réussite éducative, l'analyse qui est ici présentée se donne pour objectif de mettre en lumière les éléments qui différencient ce type d'étudiant vis-à-vis de ses camarades dont les parents résident en Ile-de-France ou dans un autre département. On retiendra, entre autres, que leur logement doit être partagé avec un nombre plus important d'individus. En conséquence, les EEE ont moins accès à un espace personnel. Il semblerait alors que le confort de leurs logements soit moins bon, ce qui pourrait être un facteur explicatif au fait qu'ils reçoivent moins d'invités chez eux.

Par Maxime Bello et Sisa Calapi